

Image not found or type unknown



Chèque de pension alimentaire

Par **lyly74**, le **12/10/2009** à **09:30**

Bonjour,
Mon compagnon verse une pension alimentaire à la mère de sa fille. Cette pension a été établie à l'amiable et ils n'étaient pas mariés.
A ce jour le Contrôleur des Impôts nous a demandé de lui fournir des preuves du versement des sommes déclarées, nous avons donc demandé les photocopies recto-verso de ces chèques.
A ma grande stupéfaction, je découvre que les signatures au verso du chèque ne sont jamais les mêmes et de plus le compte sur lequel la somme est créditée non plus !
Le bénéficiaire n'est pas toujours la personne à l'ordre de laquelle le chèque est établi.
Cette personne peut-elle attester ainsi ne pas percevoir de pension ?
Ca frôle l'illégalité ou c'est moi qui suis naïve ?
Je vous remercie pour vos réponses